

Epreuve : ..... 10 ..... Matière : ..... D.S.S. .... Session : ..... 02.20 .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

"L'Éducation Physique et Sportive, comme toutes les disciplines, est une construction sociale qui s'élabore à partir de représentations, de croyances et de profils différents", induisant des conflits et tensions permanents pour définir son objet (G. Klein, Une affaire de discipline, 2003). Les propos nous invitent à penser les enjeux et mécanismes sous-jacents aux réformes disciplinaires en EPS, au regard du "dilemme" (Ligne 2) et simultanément de "l'attrait" qui imprègnent la discipline de l'EPS concernant "le sport" (Ligne 1). En effet, G. Magnane cible l'ambivalence qui structure, à notre sens, la relation d'une discipline scolaire avec un objet culturel, à savoir l'usage qu'il en ressort et les sous-jacents idéologiques qui l'orientent. Oscillant entre filiation et différenciation, entre représentabilité culturelle et analogie menant à une confusion, nous analyserons la complexité et la fluctuation des réformes disciplinaires en EPS depuis 1964, au prisme des rapports riches et variés entretenus par les acteurs de l'EPS avec la culture sportive, au sein de l'institution scolaire.

Tout d'abord, Georges Magnane nous questionne directement sur l'usage du sport, entre "sevoir" ou "assevoir" (L.3), posant ainsi les bases d'une réflexion qui nécessite de questionner la "scolarisation" du sport en EPS, et les enjeux ontologiques qui y sont adossés. Précurseur en sociologie du sport, durant une période où l'émergence des sciences sociales s'effectue dans le sillage d'une pensée structuraliste (Lévi-Strauss, Barthes, Foucault...), G. Magnane est un acteur qui tente une théorisation du fait sportif. Au sein d'une conjoncture marquée par une société de loisir, où la sportivisation des pratiques (et donc le verrou, des comportements) marque

fortement les mentalités, le sociologue interroge les rapports entre le sport et les "loisirs", le sport et le travail. Selon T. Bauer (G. Nagman : le sport et la plume, 2015), Nagman voit "un culte" aux corps sportifs, robustes, comme en témoignent dans ses écrits le roman "Les hommes forts" (1942). Cependant, il nous semble important de souligner que G. Nagman entend le sport comme "une activité de loisir", à distance d'un sport marchand, objet de consommation et d'assurance. En ce sens, le discours employé dans "Sociologie du sport" (1964) oscille entre un registre laudatif qui souligne les potentialités éducatives du sport, et un registre méfiant et contrasté au regard de l'instrumentalisation du sport comme objet d'aliénation ("animalisme qui flatte", "tendances régénérées", L.5,6). Par conséquent, l'institution scolaire et "les éducateurs" (L.3) sont directement concernés par ces propos. Fort d'une ascension sociale et valorisant à la fois "le corps" et "la plume" (cf Bauer), l'intellect et "l'ivresse du sport pur" (Nagman, 1964), nous venons que les rapports du sport avec l'EPS ne sont pas directement suggérés par cet acteur externe au champ. Néanmoins, il nous invite à dépasser certaines idées reçues pour investir les rapports du sport avec le corps, le monde productif et les valeurs véhiculées. Dès lors, l'évolution des réformes disciplinaires en EPS et la manière d'utiliser le sport comme "moyen d'action" (L.2) suscite nécessairement des "dilemmes" et des contradictions qu'il s'agira d'élucider.

Nous entendons par réformes la volonté de changer, de transformer "la forme" et le fond d'un objet, ici une discipline scolaire, entre rupture et continuité au regard d'un ordre établi. Plus précisément, une réforme disciplinaire vise à déterminer un ensemble de projets et de mise en œuvre, par une gouvernance plus ou moins verticale (Crozier, Friedberg, L'acteur et le système, 1977), visant à l'école la formation de "l'homme idéal" (Durkheim, Educator et Sociologie, 1922). ..2.1.1.7.

Le matrice structurelles, pédagogiques ou curriculaires, les réformes disciplinaires évoluent dans le temps, au gré des pouvoirs politiques qui en délimitent les enjeux ontologiques. En effet, faire évoluer des réformes disciplinaires implique de légitimer et sélectionner, parmi la culture (Forquin, Ecole et Culture, 1989), des objets culturels approuvés symboliquement comme "de puissants moyens d'action" (L.?) pour socialiser la jeunesse. Cette relation de consubstantialité entre éducation et culture pose nécessairement la question des rapports entre l'EPS, discipline en quête constante d'orthodoxie scolaire (P. Arnaud, Les savoirs du corps, 1983), et le sport, pratique institutionnalisée et normative. G. Nagman nous éclaire sur les finalités visées, plus ou moins explicites, à travers la pratique sportive. En effet, nous venons que la constitution d'une matrice disciplinaire, à travers les classifications proposées, les types et modalités de pratiques valorisées, les formes d'évaluations prescrites, circonscrivent fortement la discipline scolaire (A. Sachot, La notion de discipline scolaire, 1993). Entre ambitions formulées dans le curriculum formel, et réalités des conséquences dans les pratiques enseignantes, nous venons que le pouvoir normatif de la culture sportive traditionnelle, en tant qu'"ethno motricité" (Parlebas, 1985), est vectrice de reproduction sociale d'inégalité. Pour autant, en tant que formidable outil éducatif des sociétés modernes (Elias, Dunning, Sport et civilisation, 1994), le sport investit massivement les réformes disciplinaires de l'EPS, excluant par là même des pratiques moins légitimes et considérées comme inappropriées ou "déviantes" (Becker, Outsider, 1964). Entre démocratisation culturelle et désacralisation de l'institution scolaire, nous venons que les valeurs portées par les réformes disciplinaires rencontrent des "dilemmes" (L.?). Toutefois, ces réformes disciplinaires sont-elles exclusivement imposées et prescrites ? Les acteurs disciplinaires ne sont-ils pas des forces de propositions multiples ?

En effet, "si les politiques proposent, les acteurs disposent" (G. Klein, Urbilité sociale de l'EP, 1992). Les réformes disciplinaires ne sont jamais l'unique prescription verticale d'une politique éducative. Si des décalages et des temps de latence sont présents, c'est en partie au regard de la force de proposition des acteurs.

À l'instar de J.P. Clément (AFRAP, 1993), l'EPS fonctionne comme un "champ" à l'intérieur duquel s'instituent des rapports de pouvoir et de domination par "institutionnaliser" sa conception de l'EPS. En effet, la sociologie des organisations nous invite à penser les "stratégies" d'acteurs rationnels, cherchant à faire évoluer la discipline à travers des "négociations et compromis". Cette démarche est d'autant plus justifiée au regard des propos de G. Nagman. Cet acteur n'étant pas directement concerné par le "jeu" institutionnel de l'EPS, il participe néanmoins à reconfigurer les apports scientifiques sur le sport, les conceptions épistémiques (Terral, La construction sociale des savoirs du monde sportif, 2002) et la vision du sport comme fait social total. Plus encore, nous montrons à quel point cette dialectique entre le sport et l'EP est structurante pour la discipline scolaire, notamment au regard de sa quête de reconnaissance mais surtout poursuivant l'ambition de définir son identité. Le sport, rappelons-le, longtemps décrié par les médecins pour son animalité et sa bestialité, fait figure d'objet fédérateur d'une corporation en recherche d'un territoire professionnel autonome (Attali, Saint Martin, Le singulier pluriel des formations initiales, 2006). En ce sens, à différents niveaux (syndicat, revues, recherche, ... formation), des acteurs vont œuvrer de l'intérieur pour faire évoluer les réformes disciplinaires et "peser" sur les décisions. Supposer que l'EPS est une entité uniforme serait néanmoins occulté la place et le rôle des conflits qui semblent structurer et animer continuellement la discipline (Combez, Hoibian, Quelle culture corporelle à l'école, 2009). En effet, "l'attrait" (L.1) du sport intègre en substance les types et modalités de pratiques défendues, et surtout les usages sociaux du corps valorisés. Or, G. Nagman insiste sur les pouvoirs émancipateurs et aliénants du sport, selon les finalités qui y sont adossées. À ce titre, la culture technique valorisée en EPS et la vision d'un corps "instrumentalisée" domine largement les conceptions, en accord avec les attentes rationnelles de l'école, mettant à la marge des acteurs défendant des positions moins normatives et plus émancipatrices. Ces "courants" résistent des présupposés pratiques et idéologiques affiliés à des croyances (Berthelot, L'intelligence du social, 1990), des symboles qui aboutissent sur des désaccords, l'institution scolaire agissant arbitrairement !.../17.

Epreuve : 10.1 Matière : EPS Session : 2020

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

pour retrouver les propositions gerantes d'une "orthodoxie corpelle" (Lefèvre, Le ps baroque et EPS, 2000). Résonnant pourtant avec les pratiques socio-culturelles, les mentalités et les valeurs d'une époque, l'évolution des réformes disciplinaires semblent s'ouvrir nécessairement aux pratiques de loisir qui questionnent en substance "les tendances régressives" d'un sport de masse (Guy Debord, La société du spectacle, 1967). Par extension, les réformes disciplinaires de l'EPS sont inévitablement impactées, entre tradition et modernité, au regard "d'éducateurs" (L.3) fortement socialisés à la culture sportive. Cette scolarisation progressive de la pratique sportive nécessite de repenser les profils de professionnalités recherchés à l'école (Fush et al, Former les enseignants au XXI<sup>e</sup> siècle, 2020) et la "tradition" (Nauou) hégémonique des rapports verticaux entre enseignants et enseignés, et la reproduction ~~de~~ des inégalités socio-culturelles et sexuées perpétrées par la culture sportive à l'école.

A l'appui des propos de G. Nagnone, nous montrerons que les rapports complexes et ambivalents entre "le sport" (L.1) et l'EPS, discipline circonscrite aux usages normatifs scolaires, ont fortement structuré l'évolution de réformes disciplinaires qui se rapprochent progressivement des pratiques de terrain et s'élargissent aux enjeux curriculaire en EPS depuis 1964. En effet, impulsées par des politiques éducatives guidées par une idéologie et des finalités ontologiques, les réformes disciplinaires semblent être le reflet de "dilemme" au sujet des "moyens d'action" éducatifs et socialisant associés au sport, oscillant entre une

une nécessaire proximité garante de légitimité et une vigilance quant à "ses tendances régressives" (L.6).

Entre filiation et différenciation, nous verrons que les réformes disciplinaires évoluent en accord avec des compromis relatifs aux acteurs disciplinaires du champ de l'EPS, en fait que force de proposition, dont la culture sportive suscite un "attrait" (L.1) important au regard de l'habitus sportif des "éducateurs" (L.3). En effet, le sport représente un "puissant moyen d'action" (L.2) pour définir une identité professionnelle et une force corporative, supportant également des enjeux de pouvoir et l'extrication de propositions innovantes dans les réformes "officielles" de la discipline, alors même que certaines s'ancrent dans un contexte culturel qui questionne le corps et les types de pratiques culturelles.

De 1964 à 1985, date des IO (1985) qui élargissent les classifications des APSA, nous montrerons que les réformes disciplinaires évoluent vers une forte proximité avec le sport, à travers une politique institutionnelle volontariste qui s'appuie sur "l'attrait qu'il exerce" et "le puissant moyen éducatif" qu'il représente, offrant une représentabilité culturelle à la discipline.

Toutefois, des acteurs tel que R. Nérand s'approprient la question du sport, saisissant des opportunités à travers sa résonance à l'intérieur de la profession pour faire évoluer l'usage du sport et laisser son empreinte dans les réformes disciplinaires.

Plus encore, l'usage officiel du sport est contesté par des courants critiques, proches des "méfiances" annoncées par G. Lagrange, déplorant le pouvoir aliénant du sport et "ses tendances régressives", au sujet des inégalités reproduites.

De 1985 à 2001 (compétence culturelle n°5 : pratiques d'entretien), nous montrerons que les réformes disciplinaires laissent davantage de choix aux acteurs, et s'appliquent à

élargir les classifications d'APSA afin de lutter contre l'échec et permettre la réussite de tous les élèves.

Toutefois, la gouvernance du système éducatif étant plus horizontale, les acteurs débattent autour du rôle de la culture et de la motricité en EPS, plus particulièrement au sujet de son usage "restreint".

Nous venons que l'élargissement des types et modalités de pratique en société élargissent et redéfinissent les contours du corps à former.

Enfin de 2007 à nos jours, les réformes disciplinaires sont guidées par des politiques éducatives "européennes" guidées par le souci d'une éducation pour tous, adossant l'EPS à un socle commun qui privilégie la santé, le vivre ensemble et l'épanouissement de chacun. Néanmoins, l'éclatement des savoirs universitaires en STAPS et les divergences perpétuelles dans son rapport au sport interrogent en substance la discipline, notamment au regard de la proximité entre néolibéralisme, gouvernance du corps et marchandisation du corps, faisant ainsi penser aux "pires tendances régénératives" proposées par G. Nagman.

Tout d'abord, les réformes disciplinaires en EPS instituent et officialisent le "sport" comme "puissant moyen d'action" (L1), en accord avec des finalités humanistes et des valeurs morales performatives.

En effet, la circulaire de 1962 institue le sport, entendu dans sa dimension fédérale, comme "puissant moyen d'action" pour "servir la jeunesse", en instaurant une passerelle et des rapports de filiation entre le sport et l'EPS. Selon Herzog, la portée morale du sport façonne des comportements et transmet des valeurs nécessaires au bon fonctionnement de la société (Barnicote, Naurice Herzog, 2013). Ces valeurs sont explicitées dans les Instructions Officielles (1964) à travers le dépassement de soi, le développement de la personnalité et l'amélioration des rapports à autrui. En ce sens, le sport fédéral suscite de "l'attrait", un fort pouvoir d'attraction en raison de présupposés humanistes de surface, fort d'un potentiel éducatif important (N. Elias, Dunning, Sport et Civilisation, 1994). A ce titre, l'évolution des réformes disciplinaires concerne majoritairement l'objet culturel à transmettre, au cours d'une période de sphérisation massive de l'EP (Attali, S'Neuhm, 2004). Afin de "servir la jeunesse", le sport cherche à entretenir à l'école un rapport d'homologie avec le développement massif des loisirs (Dumazedier, Vers une société de loisir?, 1962). Plus largement, il appuie sur ces <sup>civilisations</sup> réformes disciplinaires de la rationalité, de par son potentiel facilitant l'évaluation, mais surtout une représentabilité culturelle forte (Arnaud, 1989). En ce sens, il est attrayant pour les acteurs de la discipline, "éducateurs" (L3) imprégnés par un habitus sportif fort, au regard des modalités de recrutement (A. Escot, 1993). Les travaux de C. Erard mettent également en évidence le rôle joué par les inspecteurs généraux de l'EPS (Erard, Inspecteurs généraux en EPS, 2010) dans l'élaboration, sur le terrain, des réformes disciplinaires structurant les programmes. Cette culture technique sportive valorise une approche techno-centrée qui inhibe les sports de base (Athlétisme, Gymnastique, Natation) comme



Epreuve : ..... 1.0.1 ..... Matière : ..... 0.3.0 ..... Session : ..... 2020 .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

pratiques hégémoniques, mettant à l'écart un grand nombre de pratiques pourtant émergentes, mais n'entrant pas dans les attentes d'une société de consommation valorisant la performance.

Toutefois, les réformes disciplinaires sont également du ressort des auteurs, comme le démontre R. Pérand et le courant du "Sport Educatif" (Collinet, Les grands courants de l'EP, 2000) qui s'approprient des questions didactiques et pédagogiques par "venir la jeunesse" (L.3). En effet, l'approche politique et philosophique de Pérand se confond avec les présupposés marxistes. Selon lui, l'individu doit s'approprier dans son rapport à la culture (Revue Sport et Plein air, 1967). Fort d'un réseau structuré (FSGT, Némertes, SNEP, Parti Communiste...), il agit dans l'espace professionnel pour faire "circuler de nouveaux savoirs professionnels" (Verrier, Aux sources du syndicalisme en EP, 2003). Il rejoint les présupposés de G. Magnane, par une volonté humaniste d'éduquer la jeunesse par un sport "épuré", éloigné du vedétisme. A travers les Stages Maurice Bacquet, véritables lieux de réflexion-innovation (Dupaux, Carthey, Les Stages Maurice Bacquet, 2019), il participe à l'évolution, dans le curriculum réel, des réformes disciplinaires dans la manière dont les enseignants leur donne des significations. Ici, le sport permet de développer des valeurs collectives et de responsabilités démocratiques, comme en témoignent les aventures de la République des Sports (Loucher et al, Revue STAS, 2006). Par la formation professionnelle continue, il donne une véritable filtration

"populaire" au sport. Plus encore, à travers le SNEP, syndicat majoritaire en EPS dans les années 1960, Attali (2002) met en évidence que ce dernier accompagne largement le processus de décisions politique pour insérer le sport dans les réformes disciplinaires. En ce sens, le sport, ici éducatif, fait figure "d'eldorado" (Pierzejewski, Le corps académicisé, 2006) pour une profession en quête d'identité. Accompagné de l'universitarisation de la formation, et de sa pérennité intellectualisée, les réformes disciplinaires redonnent un pouvoir d'agir et un territoire professionnel aux enseignants d'EPS.

Enfin, nos venons que des critiques et positions contestataires sont pourtant présentes, reflète de dissensus au sein de la discipline, mais souvent occultés des réformes disciplinaires. En effet, A. Bernard (Revue Epit 1975) qualifie le IO (1967) de camouflage d'une logique instrumentale marquée par la ~~est~~ rhétorique humaniste. Selon l'auteur, les réformes disciplinaires font écho, à travers le sport, à un corps qui "fonctionne". En ce sens, les dimensions plus créatives et symboliques, défendues par C. Lyade Renaud (1975) sont occultés, peu présentes dans les réflexions professionnelles de la revue EPS. Selon eux, le sport a des vertus aliénantes avant tout, rendant prestigieuse une motricité performative et exacerbant des "tendances régressives" (L.6). Or, le Groupe de Recherche en Expansion Corporelle de Toulouse fait émerger des réflexions pour repenser le corps et les pratiques en EPS, et "contestés par corps" (Norel et al, 2016) la formation normative des enseignants d'EPS. En pleine expansion de mouvements culturels (Pai 68, Colloque d'Amiens), ces propositions résonnent avec les tendances autoritaires de la pratique sportive et des inégalités sexées qu'elle poursuit. En effet, la norme masculine est très

présente en EPS (Terret, Sport et Genre, 2005), excluant les filles de l'accès à la réussite, en recourant les pratiques. Face à des modalités de pratiques corporelles et sportives plus hétéroclites en société, l'EPS et ses réformes disciplinaires sont nécessairement interrogées, et plus largement au prisme d'une productivité capitaliste qui pose question.

De 1985 à 2001, l'élargissement des classifications et des modalités pédagogiques plus élargies permettent une prise de distance avec le sport dans les réformes disciplinaires, afin "de faire la jeunesse" et l'ensemble des élèves participer contre l'échec

Les années 1980 sont le synonyme d'un mode de gouvernance plus distribué, plus horizontal, où les experts et les chercheurs investissent les politiques éducatives dans un objectif de rationalisation. En effet, réformer l'école nécessite une proximité plus forte avec le local (Savary), afin de résoudre des problématiques qui émergent vingt ans après la démocratisation quantitative de l'école (Berle, La démocratisation de l'école, 2002). En véhiculant de nouvelles normes éducatives (D'Enfert, Kahn, Le temps des réformes, 2011), les politiques éducatives visent une association en cercles concentriques allant jusqu'aux acteurs de terrain, afin de rationaliser les pratiques et homogénéiser le nouveau référentiel "sémantique". En effet, la notion de compétence est placée comme "principal moyen d'action" (L.2), en EPS, pour s'éloigner de la logique technique et restrictive d'un sport qui "asservit" (L.3), créer de l'échec. Les réformes disciplinaires tels que l'élargissement des groupements d'activités (IO 1985) et la mise en place d'une évaluation sur critères de maîtrise et de performance permettent d'assainir la relation entre l'EPS et les APS(A). Cette évolution est corrélée aux évolutions de pratiques socio-culturelles dans l'espace sportif (Irlinger, Louveau, Nétaudi, Enquête INSEP, Les pratiques sportives des Français, 1985) mettant en évidence "l'attrait" (L.1) des

pratiquants pour des pratiques plus libres, moins institutionnalisées, et plus "féminisées". Les lors, cette collusion entre la secreté et l'EPS semble servir la discipline, qui dédichse et scolarise ses formes de pratiques, adoptant des pédagogues où l'être est au cœur des enjeux (L.O 1989).

Toutefois, à l'intérieur de la discipline, les acteurs "luttent" pour définir l'objet et surtout la place de la culture sportive en EPS. Ce qui "constitue un puissant moyen d'attraction" (L.2), n'est, semble-t-il pas partagé par tous les acteurs qui se distinguent par leurs "effets de parcours" (Tenzal, Revue STAPS, 2002). En effet, dans le processus de décision, reformer la discipline se "fait par le bas" (Tenzal, Sport, EP et Loisirs, 2000), majoritairement quand des Groupes Techniques Disciplinaires et des syndicats confrontent leurs idéologies. Les conceptions épistémiques véhiculées sont ainsi déterminées par des effets sociaux, comme le montre L. Tarnet (Revue STAPS, 2009), entre le SNEP et son approche culturaliste, ainsi que les inspecteurs généraux pour la plupart dans une logique structuraliste. Inévitable pour la discipline, ces débats permettent de discuter en permanence de sa cohérence, et font échos à des "logiques de sens" (Narsault, Socio-Histoire, 2009). En ce sens, ces enjeux de pouvoirs se retrouvent dans les programmes, ces derniers étant "ecuméniques" (Hen, AFRAPS, 1989) et à l'image des différents courants idéologiques. Ces débats sont également visibles dans le projet de programme de 1995 où, finalement, les domaines d'actions ne sont pas retenus. Plus encore, ils s'inscrivent dans une période où le profil de professionnalité des enseignants d'EPS s'uniformise, se normalise dans la IUFM (1985), et permettent de donner un statut plus légitime à ces enseignants. "L'attrait" qu'exerce le sport est alors minoré, détechnicisé (Clavery, 2012), à l'image de nombreuses pratiques scolaires émergentes. Cette prise de distance avec le sport, à travers un usage plus "scolaire" (Cheval, 1998) met en évidence une évolution

Epreuve : ..... 1.0.1 ..... Matière : ..... 0.2.60 ..... Session : ..... 0.0.00 .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

~~Le~~ corporative souhaitant, malgré des débats internes, être reconnues et légitimées. Le sport en est donc dématérialisé pour servir de "puissant moyen d'action" (L.2) valorisant la "liberté et participation sociale" (L.4).

Enfin, ces évolutions résonnent avec l'émergence encore plus encrée de modalités de pratiques sensibles, tournées vers l'écoute de son corps (Vigarello, Les vertiges de l'intime, 1978). Cette "féminisation des pratiques" (Norales, 2008) interroge le corps sportif, normé et sexué toujours présent dans les pratiques en EPS. En effet, au delà des aspects manifestes et volontaristes de démocratiser ses pratiques en guise d'"humanisme" (L.4), des pans implicites et silencieux sont présents dans le curriculum réel. O. Besy (Revue EPS 1981) met en évidence ce "dilemme" (L.1) permanent en EPS, puisque malgré l'ambition de dépasser l'unique pratique du sport, les valeurs sous-jacentes sont présentes et créent des inégalités de réussite. Dès lors, le corps rationnel (Lefèvre, Corps baroque et EPS, 2000) est pensé comme "humaniste", là où d'autres pratiques plus transgressives sont jugées éloignées des codes scolaires. Dès lors, "l'attrait" pour le sport semble légitimant pour l'EPS dans une logique "inhérentielle" (Dugas, 2004), comme ethno-motivité en adéquation avec les valeurs d'une société capitaliste (Balkanski, Chapello, Le nouvel Esprit du Capitalisme, 1999). Si des voix s'élevaient en EPS pour faire évoluer qualitativement les réformes disciplinaires dans les pratiques enseignées, elles restent minoritaires et dominées.

Dans cette troisième partie, de 2001 à nos jours, les réformes disciplinaires semblent s'intéresser aux dimensions curriculaires de l'éducation, repensent également l'école dans une visée d'économie de la connaissance où l'EPS est un "puissant moyen d'action" pour éduquer au vivre ensemble, à la gestion de soi et à l'épanouissement personnel.

En effet, 2001 est une "conquête" (Bhellemmes, 2002) par des acteurs de l'EPS qui militaient pour un élargissement de la culture sportive scolaire. La compétence culturelle n°5 intitulée le "développement et l'entretien de soi" à travers un futur "savoir s'entraîner" (Programme lycée 2019) garant d'une appropriation individuelle de son capital physique. "Être entrepreneur de soi" (Rosanvallon, 2008) résonne avec les tendances autonomes, libérales, liées à l'éducation de tous. En effet, le XXI<sup>e</sup> siècle est synonyme de réformes disciplinaires concernant le curriculum des savoirs, alors même qu'une politique éducative s'ancrait auparavant dans des modifications de structure (Ottogalli, Liotard, 2012). Dès lors, la gouvernance est chiffrée, instrumentalisée (Dubet, les instruments et l'institution, 2016), guidée par les stratégies de Lisbonne (2000) officialisant la volonté de rendre "compétitif et efficace" (OCDE, 2002) les systèmes éducatifs. Développer "une économie de la connaissance" nécessite l'inclusion et la réussite de tous, domaine où l'EPS semble altéré, à défaut d'avoir un domaine spécifique du socle concernant la discipline. Plus particulièrement, l'attrait pour le sport en EPS est largement contesté, au regard d'inquiètes dénotant de ses pouvoirs négalitaires (Vigneron, 2006), et de ses "tendances régressives" à travers la crainte d'un sport spectacle médiatisé. En ce sens, la CCF puis CPE élargie les types et modalités de pratiques enseignées et s'inscrit dans la "culture de son temps" (Norales, Travailliot, l'EPS face à la culture

de son temps, 2008). Le "dilemme" soulevé par Negreane subsiste toujours, dans la mesure où c'est l'usage qui importe. Ici, Robere et al (La santé, le sport et l'EPS à l'École au XX<sup>e</sup>, 2008) dénoncent une instrumentalisation du "soins de soi", phagocitant les nouvelles sensibilités socio-culturelles, pour alimenter une nouvelle gouvernementalité de soi (Foucault, Surveiller et Punir, 1975). Malgré des valeurs de vivre-ensemble et d'épanouissement personnel, notamment dans l'effort didactique par les pratiques "à tendances régénératives" (sports collectifs, Athlétisme...), les réformes disciplinaires abolissent les volontés différentialistes critiquées par de nombreuses actrices (Louveau, Daurisse...) mais véhiculent de nouvelles normes plus individualisantes.

Les lors, les réformes disciplinaires concernent également la spécificité de l'EPS. Promoteur des formes de pratiques scolaires, les acteurs font preuve "d'humanisme" et d'une réelle ambition de placer la culture sportive au sens large comme "puissant moyen d'action" (L.2). En effet, Abomen (2013) met en évidence que l'AEEPS, depuis sa création (Amicale, 1936), participe à la scolarisation des objets à enseigner, plus encore à l'innovation des pratiques pédagogiques. Dans la veine de G. Negreane, ils dénoncent "l'assèchement" dans certains types de pratiques du sport professionnel pour mieux s'en éloigner, afin de "scolariser" les objets d'enseignement plus encore, les revues professionnelles participent d'un débat permanent qui structure la discipline et dynamise les réformes disciplinaires, puisque certains acteurs participent aux processus de décision (Navault, Socio-histoire, 2009). En ce sens, ils donnent un versant éducatif fort, redonnant la spécificité "scolaire" de l'EPS (Clavery, 2012). A travers le pentaboard, les modalités de "champion de soi-même" (Hanula, 2011), les acteurs agissent pour démocratiser. Cette volonté compense "l'éclatement épistémologique" qui fait défaut (Terral, Collinet, La recherche universitaire en EPS depuis 1945, 2010) en STAPS, discipline universitaire récente qui est investie fortement par des scientifiques en marge des questions de l'EPS. Entre singularité et

homogénéité (Klein, Quelles sciences pour le sport, 1998), la place du corps pose problème, véritable "impensé" dans les formations STAPS, puisque morcelée et divisée entre diverses approches scientifiques. Or, à l'heure où les réformes disciplinaires représentent le métier d'enseignant, véritable ingénieur didactique (Bret, L'enseignant d'EPS, 2008), la reconnaissance de son statut social dépend des socle épistémiques et symboliques. Ces désaccords permanents et cet éclatement épistémique au sujet du corps semble ralentir son processus de différenciation de la pratique sportive.

Plus largement, nous pensons que l'EPS est d'autant plus confondue avec le sport, à travers le dilemme évoqué par G. Negreane, qu'elle ne repose sur des postulats <sup>et de multiples</sup>. Or, G. Vigarello annonçait "ce désespoir de rationalité" dès 1975 (revue Esport). Plus encore, à l'heure où la Cour des Comptes ne fait aucune distinction entre le sport et l'EP, exacerbant la confusion et la spécificité du métier et de la professionnalité, désirant supprimer l'écrit socio-historique au CAPEPS pourtant vecteur identitaire, nous pensons que les acteurs disciplinaires ont tout intérêt à converger vers un horizon commun qui nous dissocie du sport. En effet, la posture épistémologique de G. Negreane nous intéresse particulièrement car elle interroge largement les rapports entre le sport, le loisir et le travail. Or, de nos jours, l'investissement massif des pratiques orientées vers son "soi physique" sont possiblement aliénantes dans la mesure où le corps est amené à un dogme néolibéral (Quidu, APA, Croquet et Néolibéralisme, 2017). Le loisir est-il à usage productif ? La rentabilité de la force corporelle est primée à quelles fins ? Les questions étaient présentes dès les années 1960 et se pérennent. Cette marchandisation du corps social pose des questions éthiques et philosophiques qui devraient massivement saisir les réformes disciplinaires en EPS. Adossé à une école où les enseignants "souffrent", nous pensons que l'EPS doit nécessairement faire évoluer clairement sa spécificité.



Epreuve : .....101..... Matière : .....0560..... Session : .....2020.....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Enfin, nous avons mis en évidence que l'évolution des réformes disciplinaires est un processus social partagé, plus ou moins long, et inexorablement complexe. En effet, la spécificité du rapport entretenu entre le sport et l'EPS pose un "dilemme" évident, dont G. Nagman nous oblige à nous saisir. Oscillant entre folklorisation et différenciation, tradition et modernité, les réformes disciplinaires se sont progressivement intéressées aux effets réels des pratiques sur les inégalités provoquées à l'école. Les enjeux ontologiques étant idéologiques, "servir ou enseigner la jeunesse" est implicitement lié aux finalités visées et aux valeurs transmises. Enfin, le rôle des acteurs est sensiblement central, dans une logique de gouvernance réciproque, mais surtout au regard de la spécificité disciplinaire. Le sport étant incorporé dans les consciences et habits, véritable outil d'identité professionnelle, il semblerait que sa "scolarisation" progressive fut nécessaire pour légitimer ce corps enseignant souvent peu considéré, "marginal".

Nous nous interrogeons fortement sur l'évolution idéologique de l'école, à l'heure où le dispositif 252C invite l'EPS à se confondre avec la pratique fédérale. Selon des acteurs disciplinaires (Dietrich et al, in Le monde 2020), "l'ubérisation de l'EPS" pose des problèmes éthiques, mais surtout renforce le dilemme sport et EPS dont G. Nagman nous invite à penser. Il est évident que la culture sportive est un puissant moyen d'échappée, mais sous quelles modalités ? A quelles conditions pour la discipline ?

Concours section : AGREGATION EXTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPOR

Epreuve matière : DISSERTATION 1

N° Anonymat : **A000542660**

Nombre de pages : 20

18 / 20

18.1.....



